
NORME INTERNATIONALE



631

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Panneaux de parquet mosaïque — Caractéristiques générales

Mosaic parquet panels — General characteristics

Première édition — 1975-11-01

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 631:1975](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/07deb04f-8f94-4d5a-bdcb-88c865d32524/iso-631-1975)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/07deb04f-8f94-4d5a-bdcb-88c865d32524/iso-631-1975>

CDU 69.025.351.3.004.12

Réf. n° : ISO 631-1975 (F)

Descripteurs : produit en bois, revêtement de sol, panneau de parquet, spécification, dimension.

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 631 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 99, *Bois semi-manufacturés*, et soumise aux Comités Membres en octobre 1973.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Italie	Thaïlande
Allemagne	Mexique	Turquie
Autriche	Pays-Bas	U.R.S.S.
Égypte, Rép. arabe d'	Pologne	Yougoslavie
Espagne	Roumanie	
Hongrie	Tchécoslovaquie	

Les Comités Membres des pays suivants ont désapprouvé le document pour des raisons techniques :

France
Norvège

Cette Norme Internationale annule et remplace la Recommandation ISO/R 631-1967, dont elle constitue une révision technique.

Panneaux de parquet mosaïque — Caractéristiques générales

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

1.1 La présente Norme Internationale spécifie les caractéristiques générales de fabrication (dimensions, écarts admissibles, etc.), les conditions de vérification et de livraison et le marquage des panneaux de parquet mosaïque de toutes les essences de bois.

1.2 Les panneaux de parquet mosaïque sont des ensembles composés de lamelles en bois, en forme de parallépipède rectangle, constituant des carrés élémentaires disposés en damier; ils sont destinés à être collés (ou scellés) sur le support, soit directement, soit par interposition d'un matériau convenable.

1.3 Le classement selon les caractéristiques spécifiques, les défauts du bois et les exceptions éventuelles est fixé, pour les différentes essences de bois, dans les Normes Internationales y relatives.

2 RÉFÉRENCES

ISO/R 2036, *Marquage des différentes essences de bois utilisés dans la fabrication des parquets — Code des symboles.*

ISO ..., *Parquet en bois et frises brutes pour parquet — Termes et définitions.*¹⁾

3 FABRICATION

3.1 Les panneaux de parquet mosaïque sont réalisés à partir de lamelles de bois de même essence ou de différentes essences, disposées en une seule couche et préassemblées par juxtaposition, soit par l'intermédiaire d'un matériau fixé à titre provisoire (papier collé en parement, par exemple), soit au moyen d'un matériau suffisamment souple fixé à titre définitif. Les panneaux sont constitués de carrés élémentaires (voir figure 1), disposés en damier (voir figure 2). D'autres modèles peuvent également être formés.

3.2 Les lamelles peuvent être débitées sur quartier, sur faux quartier ou sur dosse, à condition que la proportion des lamelles sur dosse ne dépasse pas 30 % par panneau.

3.3 Les lamelles finies doivent avoir les dimensions spécifiées en 4.1.

Les rives des lamelles doivent être rabotées; les faces et les bouts doivent être à coupe fine.

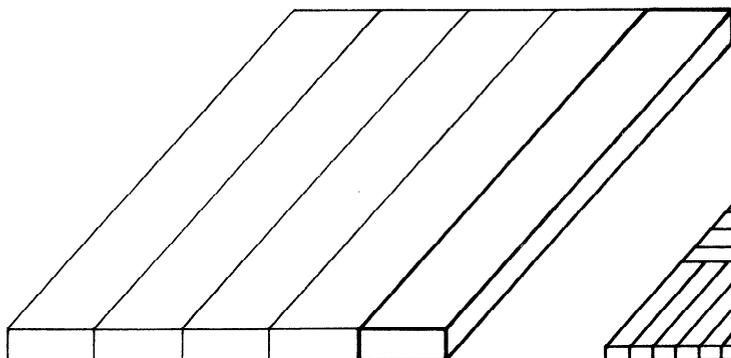


FIGURE 1 — Carré élémentaire et lamelles

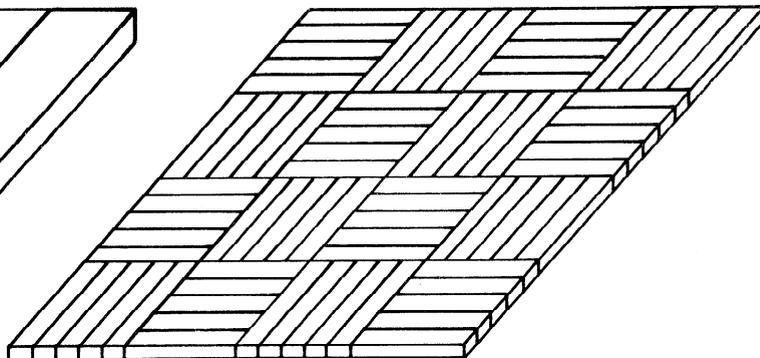


FIGURE 2 — Panneau de parquet mosaïque

1) En préparation.

Les faces, les rives et les bouts contigus doivent former des arêtes vives.

Les bouts doivent être perpendiculaires aux rives dans la limite d'une tolérance d'équerrage de 0,4 %.

Les défauts de fabrication sont limités conformément aux Normes Internationales relatives à la classification des panneaux de parquet mosaïque en différentes essences de bois.

4 CARACTÉRISTIQUES REQUISES

4.1 Dimensions nominales des lamelles

Les lamelles doivent avoir les dimensions nominales suivantes :

- épaisseur : 6 – 8 et 10 mm; l'épaisseur de 6 mm est à éviter pour les bois résineux et pour les feuillus trop tendres;
- largeur : 18 à 25 mm inclusivement, avec largeurs préférentielles de 20 – 22,4 – 24 et 25 mm;
- longueur : 100 à 165 mm, y compris les longueurs préférentielles de 100 – 112 – 120 et 125 mm.

TABLEAU 1 – Exemples de dimensions nominales des lamelles, carrés élémentaires et panneaux de parquet mosaïque

Dimensions en millimètres								
Lamelles			Carrés élémentaires			Panneaux		
Épaisseur	Largeur	Longueur	Épaisseur	Largeur X Longueur	Nombre de lamelles	Épaisseur	Largeur X Longueur	Nombre de carrés élémentaires
6	20	100	6	100 X 100	5	6	400 X 400	16
8	22,4	112	8	112 X 112	5	8	448 X 448	16
10	22,4	112	10	112 X 112	5	10	448 X 448	16
10	25	125	10	125 X 125	5	10	500 X 500	16

NOTE – Après accord entre les parties intéressées, des lamelles, carrés élémentaires et panneaux ayant d'autres dimensions, peuvent être fournis.

4.2 Écarts admissibles

Les écarts maximaux admis sur les dimensions nominales indiquées en 4.1 sont spécifiés dans le tableau 2.

TABLEAU 2 – Écarts admissibles

Valeurs en millimètres			
Dimension	Sur chaque panneau	Sur chaque carré élémentaire composant le panneau	En tout point de chaque lamelle composant le panneau
Épaisseur	± 0,2	± 0,2	± 0,2
Largeur	± 0,5	± 0,2	+ 0,1 – 0,2
Longueur	± 0,5	± 0,2	± 0,2
Diagonale ¹⁾	± 0,8	–	–

1) Par rapport à la diagonale théorique nominale.

Est toutefois considéré comme acceptable tout panneau dont 5 % au plus des lamelles ont des dimensions présentant des écarts au plus égaux au double des écarts indiqués ci-dessus.

4.3 Humidité

4.3.1 Sauf convention particulière à la commande ou spécification spéciale dans les Normes Internationales relatives à la classification des panneaux de parquet mosaïque en différentes essences de bois, l'humidité à la livraison doit être comprise entre 8 et 13 % sur sec, au départ de l'usine.

4.3.2 L'humidité de référence pour les dimensions est de 11 % sur sec.

NOTE – Cette humidité de référence n'est pas incompatible avec les humidités extrêmes fixées ci-dessus. Elle conduit seulement les fabricants à prévoir, au moment de l'usinage et en fonction de l'humidité du bois à ce moment-là, les majorations ou réductions à donner aux dimensions des panneaux afin qu'elles entrent dans les limites de tolérance admises pour le bois ayant 11 % d'humidité.

5 DÉSIGNATION

Les panneaux de parquet mosaïque doivent être désignés par l'indication successive :

- des mots «parquet mosaïque»;
- du symbole de l'essence de bois conforme à l'ISO/R 2036;
- des dimensions nominales (épaisseur X largeur X longueur, exprimées en millimètres);
- du nombre de lamelles par carré élémentaire;

– de la classe de qualité, sous forme de symbole approprié figurant dans les Normes Internationales relatives au classement des panneaux de parquet mosaïque;

– du numéro de la Norme Internationale se référant à l'essence respective de bois.

Exemple :

Parquet mosaïque en chêne, avec l'épaisseur de 8 mm, le panneau ayant la longueur de 448 mm et la largeur de 448 mm et 5 lamelles dans le carré élémentaire, de la première classe de qualité

Parquet mosaïque
QUER 8 × 448 × 448 – 5 ★★★ ISO 3247

6 CONDITIONS DE VÉRIFICATION

6.1 Règles de vérification

La vérification des caractéristiques des panneaux de parquet mosaïque doit s'effectuer dans les conditions établies ci-dessous, sur les panneaux d'un échantillon représentatif du lot.

6.2 Lot

Sauf accord contraire entre les parties intéressées, un lot est constitué de panneaux de parquet mosaïque de même essence de bois, de mêmes dimensions de la lamelle (épaisseur, largeur, longueur), et de même classe de qualité, présentés en une seule fois au contrôle.

6.3 Échantillon

L'échantillon est constitué d'un nombre de panneaux prélevés au hasard dans différentes parties du lot et en nombre suffisant pour que l'échantillon réunisse au moins le nombre de panneaux prévu dans le tableau 3.

6.4 Nature des vérifications

Tous les panneaux de parquet mosaïque constituant l'échantillon doivent être vérifiés individuellement en ce qui concerne l'essence du bois, les dimensions nominales, les défauts et l'aspect. Les défauts admis pour chaque classe de qualité doivent être vérifiés conformément aux Normes Internationales relatives à la classification des panneaux de parquet mosaïque en différentes essences de bois.

L'humidité doit être vérifiée conformément à 6.5.1.

6.5 Vérifications

6.5.1 Humidité

L'humidité doit être vérifiée sur une éprouvette découpée au milieu d'une lamelle prélevée au hasard dans chaque troisième panneau, mais au moins sur trois lamelles provenant de trois panneaux différents. Sauf convention particulière entre les parties, l'humidité doit être déterminée à l'aide d'un appareil électrique.

En cas de divergences, la méthode gravimétrique fait foi.

6.5.2 Dimensions

Les vérifications autres que celle de l'humidité doivent porter sur la totalité des panneaux de l'échantillon.

Les dimensions doivent être vérifiées à l'aide d'instruments de mesurage permettant d'apprécier le degré de précision prescrit.

La largeur et la longueur doivent être contrôlées sur le parement, parallèlement et perpendiculairement à l'axe longitudinal de la lamelle.

6.5.3 Défauts et aspect

Les dimensions des défauts mesurables doivent être déterminées à l'aide d'instruments de mesurage adéquats.

TABLEAU 3 – Nombre de panneaux par échantillon

Grandeur du lot	Nombre de panneaux soumis initialement à la vérification (premier échantillon)	Nombre de panneaux défectueux du premier échantillon qui détermine			Grandeur du lot supplémentaire	Nombre de panneaux défectueux de deux échantillons considérés ensemble qui détermine	
		acceptation du lot maximum	refus du lot minimum	prélèvement de l'échantillon supplémentaire		acceptation du lot	refus du lot
1	2	3	4	5	6	7	8
300 à 500	35	2	7	3 à 6	70	6	7
501 à 800	50	3	10	4 à 9	100	9	10
801 à 1 300	75	5	12	6 à 11	150	11	12
1 301 à 3 200	100	6	17	7 à 16	200	16	17
3 201 à 8 000	150	9	24	10 à 23	300	23	24

Les défauts non mesurables, comme aussi l'aspect, doivent être appréciés à l'œil nu.

6.6 Acceptation et refus

Si, lors de la vérification des caractéristiques autres que l'humidité, le nombre de panneaux dans l'échantillon examiné s'avérant défectueux n'excède pas celui indiqué dans la troisième colonne du tableau 3 pour l'effectif de cet échantillon, le lot doit être considéré comme satisfaisant aux conditions de la présente Norme Internationale.

Dans le cas contraire, le lot doit être refusé; un lot ayant été refusé peut être présenté, après reclassement, à une nouvelle vérification.

Si l'humidité n'est pas conforme aux spécifications de 4.3.1, le lot doit être refusé.

7 LIVRAISON

7.1 Emballage

Sauf convention contraire entre les parties, les panneaux de parquet mosaïque doivent être placés dans des emballages qui les assurent contre les avaries pendant le transport et qui permettent le maintien de l'humidité du bois prescrite, dans des conditions normales de transport et de stockage.

7.2 Humidité des panneaux

Au départ de l'usine, l'humidité des panneaux de parquet mosaïque doit satisfaire aux prescriptions de 4.3.1.

8 MARQUAGE

8.1 Sauf accord contraire entre les parties, le marquage des emballages des panneaux de parquet mosaïque au départ de l'usine est obligatoire.

8.2 Le marquage, apposé sur une des faces de chaque emballage, doit être effectué lisiblement par l'application d'une estampille avec un produit peu pénétrant et résistant à l'humidité. L'estampille doit comporter obligatoirement les éléments énoncés au chapitre 5, en exceptant les mots «parquet mosaïque», mais en ajoutant le nombre de panneaux dans l'unité d'emballage.

Exemple :

Pour un emballage qui contient 100 panneaux de parquet mosaïque en chêne ayant l'épaisseur de 8 mm, la longueur et la largeur de 448 mm et 5 lamelles dans le carré élémentaire, de la première classe de qualité, le marquage doit être le suivant :

QUER
8 x 448 x 448 – 5 ★★★
100 panneaux
ISO 3247

8.3 À la demande de l'acquéreur, les indications du pays d'origine et de la marque du fabricant peuvent être inscrites en plus des indications énoncées au chapitre 5.

Exemple :

Pour un emballage qui contient 100 panneaux de parquet mosaïque en chêne ayant l'épaisseur de 8 mm, la longueur et la largeur de 448 mm et 5 lamelles dans le carré élémentaire, de la première classe de qualité, fabriqués en Roumanie par CEIL, le marquage doit être le suivant :

QUER
8 x 448 x 448 – 5 ★★★
100 panneaux
ISO 3247
R
CPL

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 631:1975

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/07deb04f-8f94-4d5a-bdcb-88c865d32524/iso-631-1975>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 631:1975

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/07deb04f-8f94-4d5a-bdcb-88c865d32524/iso-631-1975>